



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **18 JAN. 2023**

Le ministre

Réf : MT/2023-01/2518

Monsieur Thierry DOUINE
Secrétaire général de la FGT CFTC
Transports

Monsieur le Secrétaire général,

Par le protocole d'accord du 19 avril 2017 sur les congés de fin d'activité, les partenaires sociaux et l'Etat se sont engagés à moderniser les dispositifs de gestion des fins de carrière dans la branche des transports routiers/voyageurs au plus tard le 31 décembre 2019, tout en sécurisant le dispositif durant la durée de la négociation.

Les engagements de l'Etat ont depuis été tenus malgré l'absence d'accord. Sa participation financière s'est en effet poursuivie, y compris au-delà du terme initialement prévu et sera encore pleinement assurée en 2023. Le congé de fin d'activité est un élément d'attractivité de votre secteur et je souhaite vous confirmer aujourd'hui que l'Etat est favorable à sa pérennisation dans le cadre de l'accord que vous allez négocier

Il implique toutefois un certain nombre d'évolutions.

D'une part, le relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite pourrait avoir, sans adaptation du dispositif, des effets sur la prise en charge des anciens salariés engagés en congé de fin d'activité. Il est nécessaire d'instruire cette question afin de ne pas laisser ces personnes en pré-retraite sans solution.

D'autre part, il convient pour la suite de redonner un cadre conventionnel du congé de fin d'activité et de l'adapter aux nouvelles conditions de départ afin de l'inscrire dans une trajectoire financière équilibrée.

Je suis prêt à ce que l'Etat accompagne ces évolutions, selon des modalités qui devront être définies. Dans cette perspective, afin de faciliter l'engagement des discussions, je désignerai prochainement, en lien avec vous, une personnalité qualifiée qui sera chargée d'accompagner les partenaires sociaux dans leurs échanges.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans ces négociations et je serai particulièrement attentif à ce qu'elles se déroulent dans un climat favorable pour concilier les intérêts des conducteurs et les besoins des entreprises.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Clément BEAUNE